

Province de Hainaut

HAINAUT **INGENIERIE** TECHNIQUE

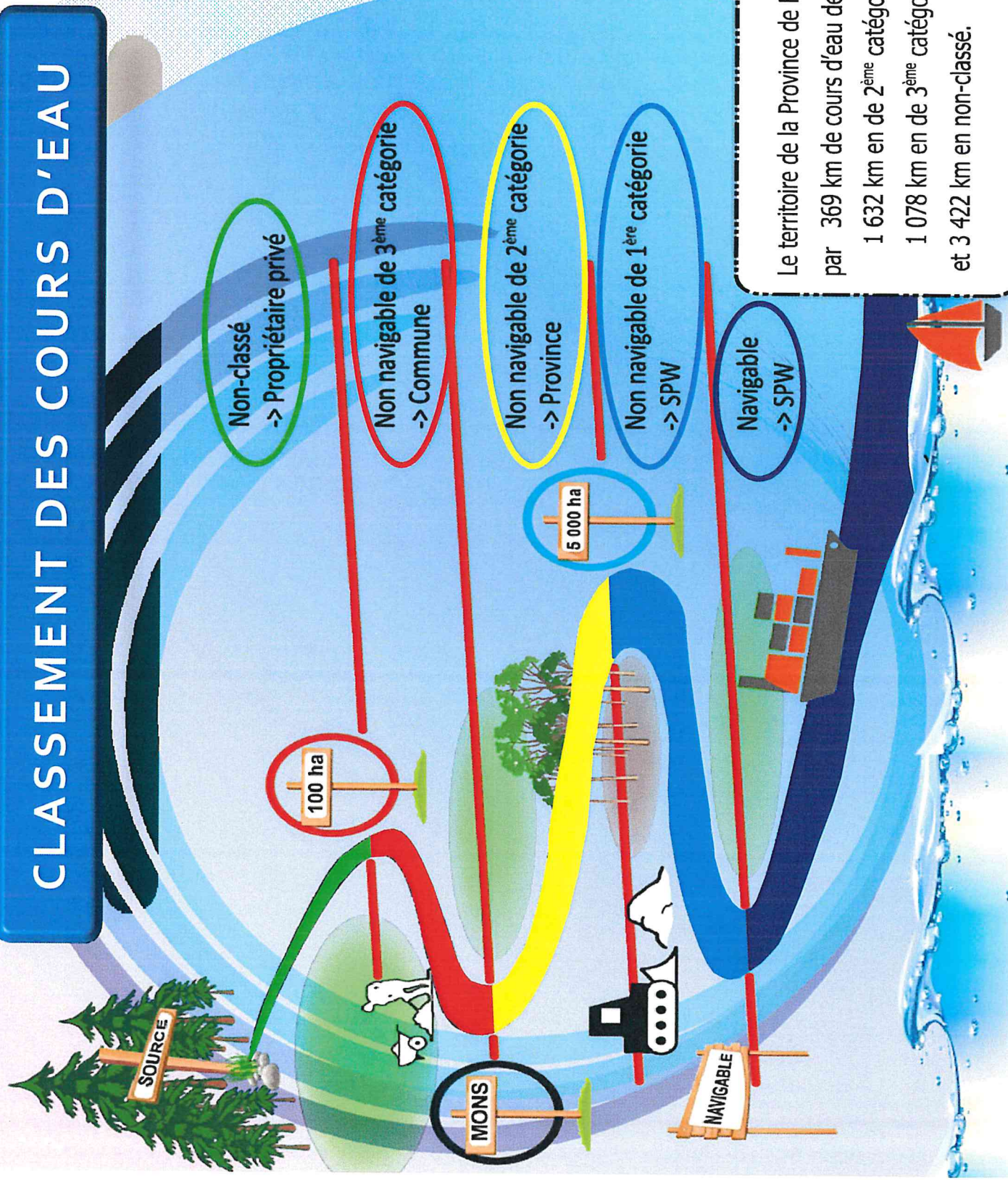
Convention de collaboration pour la gestion des cours
d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie



SOMMAIRE

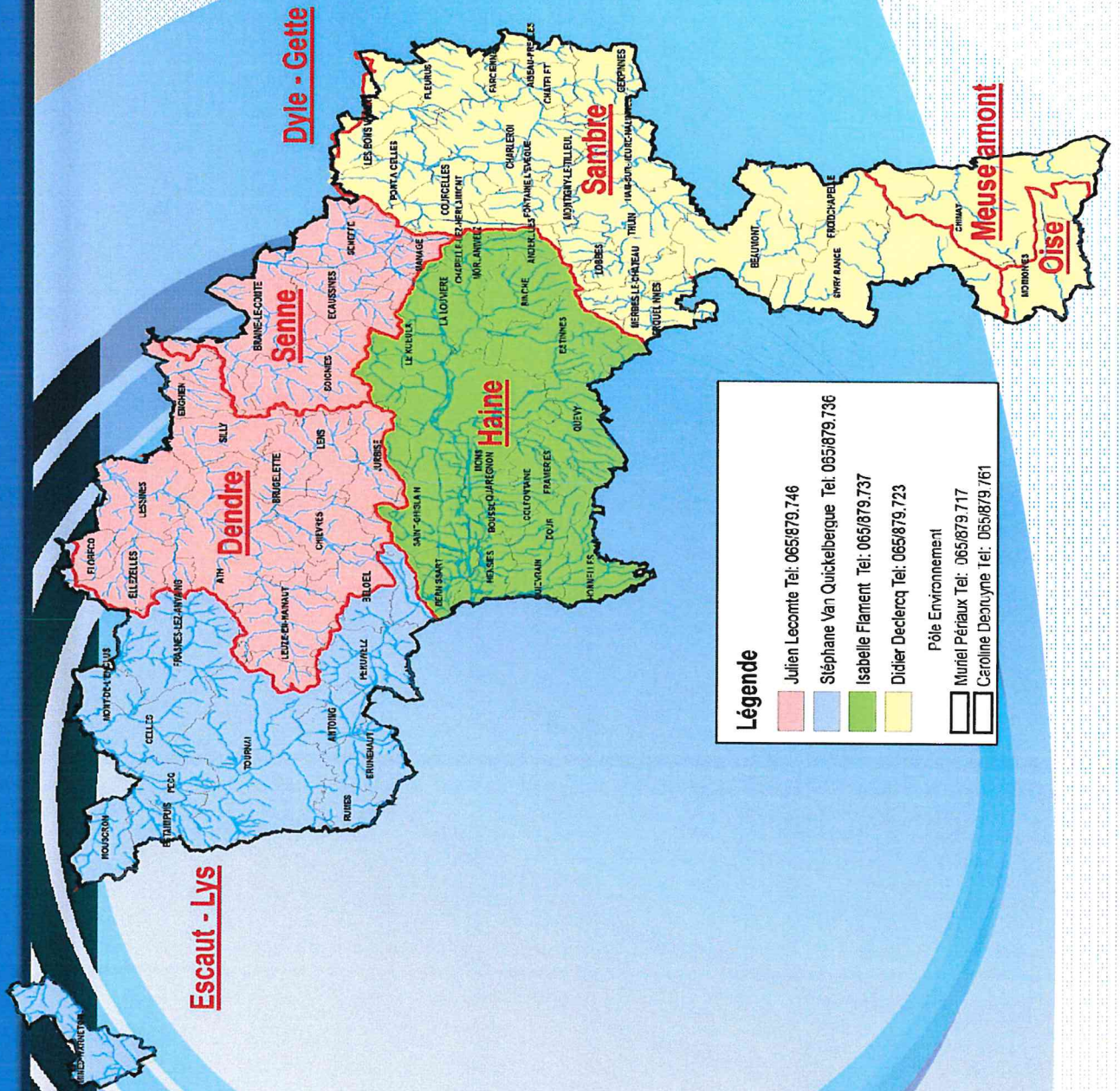
1. Rappel : classement des cours d'eau
2. Les cours d'eau sur l'entité de Honnelles (carte fournie)
3. Nouveau décret sur les cours d'eau
4. Programme P.A.R.I.S.
5. Missions principales sur les cours d'eau
6. Convention de collaboration pour la gestion des cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie

CLASSEMENT DES COURS D'EAU



Le territoire de la Province de Hainaut est parcouru
par 369 km de cours d'eau de 1^{ère} catégorie,
1 632 km en de 2^{ème} catégorie,
1 078 km en de 3^{ème} catégorie,
et 3 422 km en non-classé.

REPARTITION GESTIONNAIRES COURS D'EAU



Légende

	Julien Lecomte Tel: 065/879.746
	Stéphane Van Quicquelberque Tel: 065/879.736
	Isabelle Flament Tel: 065/879.737
	Dicler Declercq Tel: 065/879.723
	Pôle Environnement
	Muriel Périaux Tel: 065/879.717
	Caroline Debruyne Tel: 065/879.761



DECRET DU 4 OCTOBRE 2018 MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU (Moniteur belge du 05/12/2018)

-DECRET

4 octobre 2018 : approbation par le parlement wallon
Publication : 05/12/2018 - entrée en vigueur 15/12/2018

Modifie le Code de l'eau, le Code du droit de l'environnement, le Code wallon de l'agriculture, la Loi sur la conservation de la nature, le décret relatif aux parcs naturels.

Conséquences :

- Arrêté Royal du 5 août 1970 portant règlement général de police des cours d'eau non navigables - *maintenu*
- Règlement provincial sur les cours d'eau non navigables - **non maintenu**
- Loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables - **non maintenu**

AXES DE LA REFORME

- Classement – gestionnaires (D35) : pas de changement
- Classement – modification classement (D35 / 1 – D35 / 2) – compétence G.W. (sur avis du gestionnaire)
- Atlas des cours d'eau (D36) : compétence Région (*Un contenu minimum – une valeur indicative – géré avec l'aide des Provinces et des Communes*)
- Application informatique PARIS : outil d'aide à la décision, planification, coordination entre gestionnaires.
Quatre enjeux à l'échelle des bassins et sous-bassins hydrographiques :
 - Hydraulique;
 - Écologique;
 - socio-économique;
 - socio-culturel.

PARIS ???? → Programme d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée)

- Sectorisation du linéaire des CE par tronçons homogènes (par Ulg - Gembloux Agro Bio Tech) avec identification par le gestionnaire des:
 - Enjeux (= 4 fonctions identifiées des CE)
 - Objectifs pour atteindre ces enjeux
 - Mesures concrètes de mise en œuvre

Provinces	
BRABANT WALLON	295
HAINAUT	1073
LIEGE	631
LUXEMBOURG	724
NAMUR	747

Exemples:

Enjeux	Objectifs	Mesures
Inondation	Optimiser l'échange entre le lit mineur et le lit majeur	Création, réhabilitation et entretien d'ouvrages de stockage d'eau
Biodiversité	Contrôler les espèces exotiques envahissantes	Gestion des plantes invasives

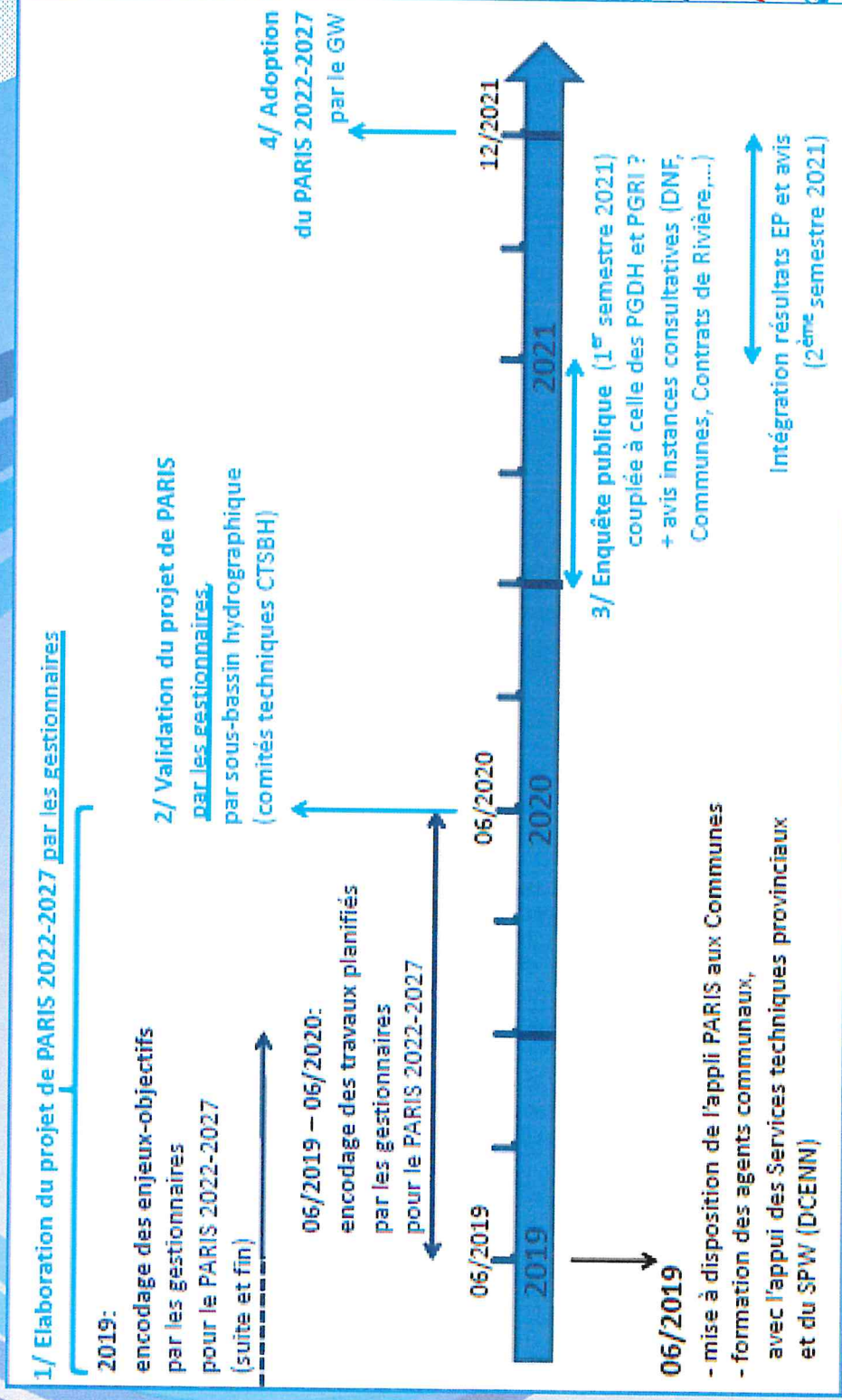
- Gestion des CE à l'échelle du bassin versant, avec pour unité ces secteurs homogènes
- Intégration de l'aspect hydromorphologique du CE
- Approche intégrée et transversale entre gestionnaires (SPW (DGO2 et DGO3), Provinces et Communes)
- Consultation de la population (via enquête publique)
- Accès à l'information de la gestion des CE à tous (gestionnaires, acteurs de l'eau et grand public)



3. Mise en œuvre des PARIS

► 1^{er} PARIS officiel : 2022-2027

Avec proposition aux Communes d'un soutien technique de Hainaut Ingénierie Technique (supracommunalité)



AXES DE LA REFORME

- **Garantir la libre circulation des poissons** (principe de continuité écologique)
 - Lever les obstacles sur les cours d'eau écologiquement importants (**pas d'obstacles prioritaires en Hainaut**)
 - Interdire tout nouvel obstacle sans solution pour garantir la libre circulation des poissons
 - Imposer un débit réservé (D33/11)

- **Cours d'eau fait partie du domaine public – autorisation domaniale**
(**compétence Commune pour les troisièmes catégorie**)

Tous actes dans, sous, au-dessus du lit mineur ou des ouvrages y établis

Acte unilatéral – pas d'enquête

Décision dans les 120 jours suivant réception demande (sinon refus)

Trois ans pour la mettre en oeuvre

Contrôle bonne réalisation (**P.V. à dresser**) D41 / 1

AXES DE LA REFORME

Interdictions (R82)

Construction à moins de 6 m – sur avis du gestionnaire

Plantations à moins de 2 m

Clôtures à 1 m (sauf si placées avant le 01 04 2014) – Au plus tard au 01/01/2023

Couvrir les cours d'eau (accès aux propriétés – infrastructures publiques)

Création barrage pour prise d'eau interdite

Vidange étangs et réservoirs : interdite du 01/12 au 31/08 sauf conditions à respecter

Voir liste infractions (D408 pour les CE classés – R84 pour les CE non classés)

AXES DE LA REFORME

Travaux d'entretien et de petite réparation(D37 à D42)

Définition : opérations de maintenance de minime importance qui se reproduisent à intervalle régulier

Etat des lieux à dresser tous les 6 ans (PARIS)

Troisième catégorie : sur avis de la Province

Dépôt curures : sur une largeur de 6m

Concertation D.N.F. (R77 à R79)

Sauf :

- Actions planifiées dans PARIS
- Urgence (mais avertir DNF)

AXES DE LA REFORME

Cours d'eau non classés :

- Contrôle par gestionnaire 2^{ème} catégorie (R71 à R74)
- Pouvoir d'ordonner des travaux d'entretien ou mesures pour assurer le maintien en bon état
- Autorisation pour travaux élargissement, approfondissement, rectification, ouvrages dans, sous, au-dessus du lit (R75)- procédure idem cours d'eau classés
- Obligation de clôture des pâtures situées en bordure des CE NC lorsque celui-ci est situé dans une zone protégée

MISSIONS PRINCIPALES SUR LES COURS D'EAU

Assurer le bon écoulement de l'eau

Gestionnaire

Atlas - avis autorisations - législation

Entretien curatif des cours d'eau

Construction d'ouvrages d'art

Mesures et alertes de crues

Entretien préventif des cours d'eau

Lutter contre les inondations

Hydrologie - Hydrologie

Imagerie aérienne des inondations

Modélisation de bassins hydrographiques

Aménagement de bassins de retenue

Projets

Améliorer l'état écologique des cours d'eau

Environnement

Libre circulation des poissons

Hydromorphologie

Gestion de la ripisylve

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Qualité de l'eau



CONVENTION DE COLLABORATION POUR LA GESTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3^{ème} CATEGORIE

- Propositions d'enjeux et d'objectifs à définir dans chaque secteur ;
- Encodage des enjeux et objectifs dans l'application P.A.R.I.S. ;
- Proposition de travaux à encoder dans l'application P.A.R.I.S. ;
- Encodage des travaux dans l'application P.A.R.I.S. ;
- Avis sur les demandes de permis le long des cours d'eau et dans les zones d'aléa d'inondation ;
- Avis sur les demandes d'autorisation domaniale;
- Elaboration des documents de marché de travaux d'entretien;
- Gestion de la procédure d'attribution des marchés de travaux d'entretien;
- Contrôle des marchés de travaux d'entretien ;
- Conseil et pré-étude de problèmes d'inondation.

Merci de votre attention

